



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 novembre 2018

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Motion « Pour une réelle protection et restauration du patrimoine bâti pullièran » déposée par Nadia Privet et consorts

Le Conseil communal de Pully

vu la motion « Pour une réelle protection et restauration du patrimoine bâti pullièran » déposée par Nadia Privet et consorts

décide

de rejeter le renvoi de cette motion à une commission.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Le secrétaire


Jean-Denis BRIOD




Bernard MONTAVON

Pully, le 12 avril 2019